

## Composition des dossiers de souscription devant être retournés complets à :

**La Française - Direction de la clientèle - 128, boulevard Raspail 75006 Paris**

[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

Tél. : 01 44 56 10 45 – Email : [produitsnominatifs@lafrancaise-group.com](mailto:produitsnominatifs@lafrancaise-group.com)

Un E-mail accusant réception de vos dossiers sera adressé à votre conseiller. Notre équipe prendra contact avec celui-ci en cas d'information complémentaire nécessaire à la complétude de l'opération.

### Pour les personnes physiques :

- Original du bulletin de souscription daté, signé
- Copie de l'ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de la SCPI (signature obligatoire des deux conjoints si les fonds sont issus d'un compte au nom des deux époux)
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité\* en cours de validité du/des souscripteur(s)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz, téléphone, attestation d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, foncière, quittance d'assurance pour le logement – titre de propriété ou quittance de loyers...)
- IBAN (relevé d'identité bancaire)

### Pour les personnes morales :

- Original du bulletin de souscription daté, signé
- Copie de l'ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de la SCPI
- K-bis de moins de 3 mois (en lieu et place du k-bis pour les associations et congrégations religieuses → extrait du journal officiel ; pour les fondations → décret de reconnaissance d'utilité publique)
- Statuts certifiés (si un associé détient plus de 25 % du capital social, documents requis : CNI si personne physique – statuts, k-bis, bilans si personne morale)
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité\* en cours de validité du signataire et pouvoir attribué
- Dernier bilan et compte de résultats
- Rapport Spécial (document disponible sur simple demande ou en téléchargement via le site extranet)

### ● Modalités de règlement :

- Règlement par le compte bancaire du souscripteur
- Règlement par l'établissement financier (crédit) → offre de prêt à joindre et Rapport Spécial si investissement supérieur à 150 000 €

L'intégralité du prix d'émission doit être réglée lors de la souscription soit par chèque libellé à l'ordre de la SCPI concernée par la souscription, soit par virement au compte ouvert à la Banque du CIC Paris Institutionnels (BIC : CMCIFRPPCOR) aux coordonnées bancaires (IBAN) suivantes :

<b>Multimmobilier 2 :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0100 7860 175
<b>Crédit Mutuel Pierre 1 :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0100 7900 139
<b>Epargne Foncière :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0101 0080 117
<b>Sélectinvest 1 :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0100 8300 167
<b>LF Opportunité Immo :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0200 2170 121
<b>Eurofoncière 2 :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0101 9060 183
<b>LF Europimmo :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0200 4100 130
<b>Europimmo Market :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0200 4570 192
<b>Pierre Privilège :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0100 7950 191
<b>La Française Pierre :</b>	IBAN .....	FR76 3006 6109 2600 0100 7980 164

● **Déclaration d'Origine des Fonds (DOF) et Rapport Spécial (RS), modèles La Française à remettre impérativement (dûment accompagnés des justificatifs correspondants) si :**

- Investissement unitaire ou cumulé égal ou supérieur à 150 000 €
- Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- Investissement par chèque tiré sur un tiers (chèque de banque, chèque notarié, etc.)
- Investissement d'une somme en provenance de l'étranger
- Vous êtes non résident
- Vous êtes une "Personne Politiquement Exposée"<sup>1</sup>

● **Régime matrimonial et signature des bulletins de souscription :**

- Signature obligatoire des 2 conjoints si les fonds sont issus d'un compte au nom des 2 époux et si l'opération doit être affectée à un seul d'entre eux.
- Signature unique du client si les fonds sont issus d'un compte à son unique nom (même si marié)

● **Souscription au nom d'un mineur :**

- Copie du livret de famille
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité\* en cours de validité des 2 parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents
- IBAN (relevé d'identité bancaire) des parents (jusqu'aux 16 ans de l'enfant accepté) sinon IBAN du compte de l'enfant

● **Souscription d'une personne sous protection (2 cas) :**

→ Sous curatelle

- Ordonnance du tribunal de mise sous curatelle
- Original du bulletin de souscription signé par la personne sous protection et son représentant légal
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité\* en cours de validité de la personne sous protection
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité\* en cours de validité du représentant légal

→ Sous tutelle

- Ordonnance du tribunal de mise sous tutelle
- Ordonnance du tribunal autorisant le placement des fonds par le représentant légal
- Original du bulletin de souscription signé par son représentant légal
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité\* en cours de validité de la personne sous protection
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité\* en cours de validité du représentant légal

\*Si Carte Nationale d'Identité ou passeport périmé → copie de la pièce d'identité périmée et attestation de demande de renouvellement en Mairie. A noter : les cartes nationales d'identité ayant une date de fin de validité postérieure au 01/01/2014 sont valables 5 ans de plus.

<sup>1</sup>Par "personnes politiquement exposées", on entend les personnes Françaises ou étrangères (mais ne résidant pas en France) qui occupent ou se sont vues confier une fonction publique importante au niveau national dans leur pays ainsi que les membres directs de leur famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

**Etat Civil : je(nous) soussigné(s)**

N° associé La Française :

Monsieur  Madame  Indivision  
 Nom d'usage (souscripteur) : .....  
 Nom de famille : .....  
 Prénom : .....  
 Nationalité : ..... Né(e) le :  /  /   
 À : ..... Dpt. :  Pays : .....

Monsieur  Madame  Indivision  
 Nom d'usage (co-souscripteur) : .....  
 Nom de famille : .....  
 Prénom : .....  
 Nationalité : ..... Né(e) le :  /  /   
 À : ..... Dpt. :  Pays : .....

**Situation familiale :**  
 Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)  
**Régime matrimonial :**  Participation aux acquêts  Communauté de biens meubles et acquêts  
 Indivision ou pacsé(e) sans contrat avant 2007  Séparation de biens ou pacsé(e) sans contrat depuis 2007  
 Communauté universelle  Communauté réduite aux acquêts ou marié(e) sans contrat

**Capacité juridique :**  
 Majeur(e)  
 Majeur(e) sous régime de protection  
 Mineur(e) sous administration légale  
 Mineur(e) sous contrôle judiciaire

**Personne morale :**  SA  SARL  SCI  Autre : ..... Dénomination sociale : .....  
 N° SIRET : ..... Fiscalité :  IR  IS  Autre (précisez) .....  
 Représentée par : Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....  
 Adresse : ..... Code postal :     Ville : .....

Adresse personne physique ou morale : ..... Code postal :      
 Ville : ..... Pays : ..... N° de téléphone : .....  
 N° de téléphone portable : ..... Email : .....

Ce numéro de portable et cette adresse mail seront utilisés pour vous donner accès à votre extranet client.  
**Résidence fiscale :**  France  Autre (précisez) : ..... Profession (pers. physique) / secteur (pers. morale) : .....  
 J'(nous) souhaite(ons) que les bulletins trimestriels, les documents relatifs à la distribution et à la fiscalité me(nous) soient déposés sur mon (notre) extranet et recevoir un mail d'information de leur mise à disposition (adresse mail et numéro de téléphone portable à renseigner impérativement pour l'ouverture de l'extranet dédié).  
 Je(nous) souhaite(ons) recevoir un relevé de portefeuille au 1<sup>er</sup> janvier (imposition IFI).

**Souscription : déclare(ons) souscrire à**

Nom de la SCPI	Nombre de parts	Montant unitaire (€)	Montant de l'acquisition (€)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de parts souscrites en toutes lettres : .....  
 Règlement :  Par chèque bancaire, libellé au nom de la SCPI  Par virement au compte ouvert par la SCPI (cf. 1<sup>er</sup> page)  
 En cas de crédit, précisez le nom de l'organisme : .....

**Je(nous) règle(ons) cette opération au moyen de :**  Fonds propres  Fonds communs (signature des deux conjoints impérative)  
**J'(nous) atteste(ons) :**

- avoir reçu et pris connaissance du dossier de souscription (statuts, note d'information visée par l'AMF, le cas échéant, son actualisation, le dernier rapport annuel, le bulletin trimestriel en vigueur, le document d'informations clés),
- avoir pris connaissance des risques, des frais et commissions associés au produit (présentés de manière exhaustive en préambule et au chapitre 3 "Frais" de la note d'information) rempli un questionnaire d'adéquation client avant signature du bulletin de souscription,
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts, que le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription par un tiers correspondante ou, à défaut si les statuts le prévoient, sous réserve de la constitution et de la dotation du fonds de remboursement, et qu'en cas de parts en attente de retrait depuis au moins 6 mois, conformément aux statuts, la société de gestion aura la faculté de suspendre la variabilité du capital après en avoir informé les associés. Un marché des parts par confrontation des ordres de vente et d'achat se substituera alors temporairement au marché par retrait-souscription,
- être informé(s), que dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, la corruption, le financement du terrorisme et les embargos à caractère financier, l'exécution de la souscription peut être subordonnée à certains renseignements complémentaires à fournir,
- que les parts de la SCPI ne sont pas acquises au bénéfice, direct ou indirect, d'une "US Person" au sens de la réglementation américaine <http://lfgrou.pe/USRegul>, cette définition étant reprise sur le site internet du Groupe La Française <http://lfgrou.pe/USPerson>

**Je (m' / nous nous) engage(ons) :**  
 • à informer La Française AM Finance Services de toute modification de mon adresse postale ou électronique,  
 • à ce que les parts de la SCPI ainsi acquises ne soient pas cédées ou transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une US Person, sous réserve des conditions posées dans les statuts.

**Cachet**

Je(nous) confirme(ons) avoir vérifié l'ensemble des informations figurant sur le présent bulletin de souscription et avoir reçu copie de ce bulletin.  
 Fait en 3 exemplaires à : ..... le :  /  /

Signature souscripteur précédée de la mention manuscrite "bon pour la souscription de "n" parts (en toutes lettres)

Signature co-souscripteur précédée de la mention manuscrite "bon pour la souscription de "n" parts (en toutes lettres)

Code partenaire : **10439**

**Assurez-vous que les éléments précisés en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pages sont joints au bulletin de souscription**

# Renseignements particuliers aux SCPI du Groupe La Française

**SOCIÉTÉ DE GESTION :** La Française Real Estate Managers – 399 922 699 RCS PARIS – 128, boulevard Raspail 75006 PARIS  
**Agréments :** AMF n° GP-07000038 du 26.06.2007 ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), AIFM du 24.06.2014 au titre de la directive 2011/61/UE

**Sociétés Civiles de Placement Immobilier à capital variable** ayant pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif détenu directement ou indirectement. Les notes d'information prévues par les textes ont reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers délivré en application des articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier. Les visas attribués par l'AMF n'indiquent pas pour autant que l'AMF approuve ou cautionne la souscription dans ces produits.

## ÉPARGNE FONCIÈRE

305 302 689 RCS Paris

Société au capital maximum de 555 000 003 €

Conditions de souscription à dater du 09.02.2018

Prix de souscription de **800 €** net de tout autre frais dont 9 % TTC (7,5 % HT) de commission de souscription\*, composé de 153 € (nominal) + 647 € (prime d'émission).

**Minimum de souscription = 1 part**

Mise en jouissance : le 1<sup>er</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois qui suit le mois de souscription

VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°17-33 en date du 01.09.2017.

La notice a été publiée au BALO n°116 du 27.09.2017 et n°12 du 26.01.2018

## EUROFONCIERE 2

324 419 183 RCS Paris

Société au capital maximum de 172 125 000 €

Conditions de souscription à dater du 01.06.2017

Prix de souscription de **252 €** net de tout autre frais dont 9,6 % TTC (8 % HT) de commission de souscription\*, composé de 153 € (nominal) et 99 € (prime d'émission).

**Minimum de souscription = 1 part**

Mise en jouissance : le 1<sup>er</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois qui suit le mois de souscription

VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°17-34 en date du 01.09.2017.

La notice a été publiée au BALO n°128 du 25.10.2013, n°101 du 22.08.2014, n°106 du 2.09.2016, n°61 du 22.05.2017 et n°116 du 27.09.2017

## SÉLECTINVEST 1

784 852 261 RCS Paris

Société au capital maximum de 459 000 000 €

Conditions de souscription à dater du 01.05.2015

Prix de souscription de **635 €** net de tout autre frais dont 7,5 % TTC (6,25 % HT) de commission de souscription\*, composé de 153 € (nominal) et 482 € (prime d'émission).

**Minimum de souscription = 1 part**

Mise en jouissance : le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le mois de souscription

VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°17-38 en date du 01.09.2017.

La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014, n°42 du 8.04.2015, n°106 du 2.09.2016 et n°116 du 27.09.2017

## CRÉDIT MUTUEL PIERRE 1

419 867 213 RCS Paris

Société au capital maximum de 1 000 000 044 €

Conditions de souscription à dater du 01.05.2015

Prix de souscription de **285 €** net de tout autre frais dont 9,6 % TTC (8 % HT) de commission de souscription\*, composé de 153 € (nominal) et 132 € (prime d'émission).

**Minimum de souscription = 1 part**

Mise en jouissance : le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le mois de souscription

VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°17-32 en date du 1.09.2017.

La notice a été publiée au BALO n°101 du 22.08.2014, n°42 du 8.04.2015, n°46 du 15.04.2016 et n°116 du 27.09.2017

## MULTIMOBILIER 2

383 839 321 RCS Paris

Société au capital maximum de 450 000 050 €

Conditions de souscription à dater du 09.02.2018

Prix de souscription de **801 €** net de tout autre frais dont 9,6 % TTC (8 % HT) de commission de souscription\*, composé de 305 € (nominal) + 496 € (prime d'émission).

**Minimum de souscription = 1 part**

Mise en jouissance : le 1<sup>er</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois qui suit le mois de souscription

VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°17-08 en date du 28.03.2017.

La notice a été publiée au BALO n°41 du 5.04.2017 et n°12 du 26.01.2018

## LF OPPORTUNITÉ IMMO

752 974 089 RCS Paris

Société au capital maximum de 300 000 000 €

Conditions de souscription à dater du 3.04.2017

Prix de souscription de **200 €** net de tout autre frais dont 10,8 % TTC (9 % HT) de commission de souscription\*, composé de 150 € (nominal) et 50 € (prime d'émission).

**Minimum de souscription = 5 parts pour une 1<sup>re</sup> souscription. Tout souscripteur déjà associé de la SCPI peut souscrire un nombre quelconque de parts.**

Mise en jouissance : le 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois qui suit le mois de souscription

VISA AMF : la note d'information a reçu le visa SCPI n°17-36 en date du 01.09.2017.

La notice a été publiée au BALO n°105 du 31.08.2012, n°101 du 22.08.2014, n°84 du 13.07.2016, n°37 du 27.03.2017 et n°116 du 27.09.2017

**Avertissement à l'investisseur :** les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée par la société de gestion est de 9 ans.

**Principaux risques :** absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque de liquidité, perte en capital, capital investi non garanti.

La rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :

- des dividendes potentiels ou éventuels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles, et peuvent évoluer de manière aléatoire en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, niveau de loyers) sur la durée totale du placement,
- du montant de capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier sur la durée totale du placement.

Les SCPI peuvent recourir à l'endettement. Les caractéristiques d'endettement peuvent être différentes selon les SCPI. Vous pouvez retrouver ces éléments en vous référant à la note d'information pour en connaître les modalités (paragraphe « Politique d'investissement ») et/ou aux statuts de la SCPI.

**L'investisseur est invité à prendre connaissance des facteurs de risques détaillés dans la note d'information.**

**A l'attention du souscripteur :** l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de SCPI n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. Le souscripteur ne doit pas se baser sur les seuls revenus issus de la détention de parts de SCPI pour honorer les échéances du prêt compte tenu de leur caractère aléatoire. En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts de SCPI et supporter un risque de perte en capital. L'associé supporte également un risque de remboursement de la différence entre le produit de la cession des parts de la SCPI et le capital de l'emprunt restant dû dans le cas d'une cession des parts à un prix décoté.

**\*COMMERCIALISATION :** conformément aux dispositions réglementaires, nous vous informons que la société de gestion reverse les frais de souscription aux commercialisateurs. Cette rémunération se fait donc sans charge supplémentaire pour les associés ou souscripteurs de parts de la SCPI. Par ailleurs, le souscripteur a été informé par son Conseiller de l'ensemble des coûts et frais (y compris le niveau de son commissionnement) dans le cadre de la lettre de mission qu'il a signée. Le souscripteur peut se rapprocher de son prescripteur, s'il le désire, pour obtenir des informations complémentaires à celles déjà en sa possession.

**INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :** vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la direction de la clientèle du Groupe La Française, responsable du traitement, sis 128, bd Raspail - Paris 75006 ([scpi@lafrancaise-group.com](mailto:scpi@lafrancaise-group.com)). Les informations nominatives recueillies dans ce bulletin ne seront utilisées et ne feront l'objet d'une communication extérieure que pour la nécessité de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

**NOTA :** le premier acompte est versé prorata temporis en fonction de la date d'entrée en jouissance. Toute souscription reçue postérieurement à la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.

Les documents légaux (les statuts, la note d'information et, le cas échéant, son actualisation, le rapport annuel du dernier exercice, le bulletin trimestriel en vigueur et le document d'informations clés) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) ou [www.lafrancaise-am-partenaires.com](http://www.lafrancaise-am-partenaires.com)